

Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexho-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Électricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Fondation du Patrimoine

Délégation régionale d'Ile-de-France

23-25, rue Charles Fourier

75013 PARIS

Tél. : 01.53.67.76.06

Fax : 01.40.70.11.70

delegation-ile-de-France@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com



Association Fénelon Sainte-Marie (OGEC)

24, rue du Général Foy

75008 Paris

Tél. : 01.45.22.05.35

direction@groupefenelon.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE

**SOYONS ACTEURS DE LA SAUVEGARDE
DE NOTRE PATRIMOINE**



Réalisation: Fondation du Patrimoine - Clichés : collège Fénelon Sainte-Marie

**Restauration de la chapelle
du groupe scolaire catholique
Fénelon Sainte-Marie**

47, rue de Naples - Paris 8^{ème}

RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU GROUPE SCOLAIRE FENELON SAINTE MARIE



En 1869, l'Ecole Fénelon est créée par les abbés Girodon et Clément. Tous deux consacreront leur vie entière de prêtres à la formation chrétienne de la jeunesse. Depuis plus de 130 ans l'eucharistie est célébrée dans la chapelle qui se trouve au cœur de l'école.

Cette chapelle dans laquelle tant d'élèves, de parents, d'enseignants et de membres du personnel de Fénelon se sont recueillis, fait partie du patrimoine de Fénelon, devenu par suite de plusieurs fusions le plus grand groupe scolaire de Paris. Elle est toujours utilisée pour le culte catholique par les élèves, les professeurs et le personnel.

Quelques travaux de rénovation ont déjà été effectués grâce à la générosité de l'association des parents d'élèves, mais il reste encore beaucoup à faire, si l'on veut préserver le patrimoine qui nous a été légué.

Les travaux restant à accomplir visent à redonner son éclat d'origine à cette architecture caractéristique de l'art religieux de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Les vitraux signés par le maître verrier C. Champigneulles, datent de 1879 et 1882. Ils représentent des personnages célèbres tels que Saint Louis, Saint Vincent de Paul, Saint François de Sales mais aussi la Vierge Marie et sa mère Sainte Anne (dans le chœur). Les plombs sont dangereusement abîmés. Ils devront faire l'objet d'une dépose puis d'une réfection complète en atelier.

En ce qui concerne les travaux de peinture, le plafond et les poutres, les chevrons et entre poutres formant caissons, est un rare exemple qui mérite de retrouver l'har-

monie de ses décors de croix, fleurs de lys d'or et polychromie subtile.



De même la peinture des murs doit être ravivée à la suite de nombreuses infiltrations. Enfin un travail de rénovation s'impose sur les 4 toiles marouflées représentant des saints fondateurs d'ordres religieux.

Le financement de ces travaux sera assuré avec l'appui de la Fondation du Patrimoine, habilitée à recevoir des dons au moyen d'une souscription publique.

A chacun de nous, anciens élèves, parents, mais aussi entreprises d'apporter notre contribution si modeste soit-elle à ce projet.



Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de cette chapelle, Et bénéficiez d'une réduction d'impôt

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de la chapelle du groupe scolaire catholique Fénelon Sainte-Marie (Paris), et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la ville de Paris, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

* la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt. (Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).
- OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Ex : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt. (Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, déduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. (Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de : l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - chapelle Fénelon Sainte-Marie ». Le reçu fiscal sera établi au nom et adresse indiqués sur le chèque.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine Délégation régionale d'Île-de-France 23-25, rue Charles Fourier 75013 PARIS.

Conformément à la loi informatique et libérés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la ville de Paris, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.